RÈGLEMENT INTÉRIEUR Association du PLAN B de La Turballe dite « Association du PLAN B »

Ce règlement intérieur a été établi par le collège, le 26/06/2020

Fondements de l'association

Notre raison d'être

Il s'agit de soutenir les activités du PLAN B et de faire vivre, au sein du PLAN B, un espace de rencontre, de partage et d'actions, un carrefour entre l'écologie et l'humanisme (activités, évènementiel et communication).

Nos valeurs

Notre association s'inscrit dans la promotion du respect de la terre et de la vie sur terre. La pédagogie, le dialogue, la fête, etc. constituent quelques-uns de nos leviers d'action pour agir concrètement ensemble en faveur de notre territoire et de ses occupants actuels et futurs.

Notre approche se veut positive pour favoriser l'échange et l'information.

La bienveillance et la joie seront au cœur de nos actions, pour encourager l'épanouissement de chacun autour de nos valeurs partagées. Notre fonctionnement privilégiera l'écoute et la co-construction.

Des sources d'inspiration

Gandhi

"Sois le changement que tu veux voir dans ce monde."

Margareth Mead

"Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puisse changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit."

La légende du colibri

"Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri! Tu n'es pas fou? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu!" Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

Activités et mise en pratique

Les activités peuvent concerner l'ensemble du collectif du PLAN B : Café-Epicerie Bio, Librairie-bouquinerie l'Arborescente, brasserie la Turbulente.

Dans le cadre du partage de nos valeurs et d'une volonté commune à participer à un lieu de vie et d'économie locale, le Café-Epicerie Bio du PLAN B mutualise son espace Café-Bar, en le mettant à disposition de l'association du PLAN B, tout en accord avec ses gérants. Les activités y étant menées sont portées par un ou des membres du collège qui en est/sont responsable(s), dit référent(s). L'activité proposée peut aussi être à l'initiative d'un adhérent qui en sera co-référent. Elles sont mises en place sur proposition au collège après accord de celui-ci et validation des gérants du Café-Epicerie.

Tout adhérent peut soumettre une activité à un membre du collège. Il sera accueilli et informé de la possibilité ou de l'impossibilité de sa mise en place. Toute proposition sera étudiée en réunion du collège : décision et désignation d'un membre du collège référent.

Les activités sont planifiées et communiquées, au Café-Epicerie et aux adhérents. Tous revenus spécifiques liés à ces activités sont propres à l'association. Ils peuvent provenir : de la revente de produits et de transformation de produits commercialisés par le Café-Epicerie (les achats nécessaires aux activités menées par l'association se doivent d'être bio et de provenir prioritairement du Café-Epicerie) ou de toute activité payante.

Structuration de l'association

L'adhérent

Être adhérent

Adhérer à l'association du Plan B, c'est soutenir et rejoindre une dynamique collective portée par ses valeurs. Cela prend la forme d'actions variées pour agir ensemble et s'enrichit au fur et à mesure de l'engagement de nouveaux adhérents. La manière de faire est tout autant importante que l'action en elle-même. S'écouter, échanger et décider ensemble, font partie de l'engagement.

Adhésion

Toute personne physique souhaitant adhérer à l'association doit prendre connaissance et approuver les statuts et le présent règlement intérieur. L'adhésion est libre, qui veut adhérer à l'association verse sa cotisation et a le titre de **sympathisant**. C'est une adhésion de soutien qui permet de recevoir les mails d'informations et de mobilisation de l'association.

Tout adhérent peut proposer et/ou rejoindre un ou des groupes d'activité(s) auprès du ou des membres du collège référents. Il est ainsi **membre** à/aux activité(s) souhaité(es) et en est acteur. Les adhérents se répartissent ainsi en trois groupes : Sympathisants ; Membre activité(s) et Membre du collège.

Les groupes d'activités thématiques constituent des espaces privilégiés pour accueillir et accompagner de nouveaux adhérents dans leur souhait d'implication et leur épanouissement au sein de l'association. Dans notre volonté d'ouverture, tout membre du collège peut mettre en place le bon accueil d'un nouvel adhérent (défini selon ses besoins : rencontre individuelle, rencontre d'autres membres du collège, parrainage).

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le collège. Il est à prix libre pour l'année 2020.

Radiation

Toute adhésion peut être remise en cause par le collège. Cette décision, prononcée par le collège, prend effet immédiatement et est signifiée par courrier ou par e-mail à l'adhérent en question. Il ne pourra pas prétendre au remboursement de sa cotisation.

Le collège

Être membre du collège

Un membre du collège est un adhérent élu par l'Assemblée Générale pour gérer et représenter l'association. Sont désignés parmi eux :

- un ou des responsables de la boîte mail (entrée des contacts sympathisants, membres activités et partenaires ; écriture et envoi d'un suivi mail : infos et programme activités pour les adhérents ; réponse aux mails)
- un ou des responsables de la tenue d'un cahier de suivi de l'association (documents officiels, administratif, comptes rendus rencontres, relevés de décisions).
- deux responsables (séparément) de la tenue et de la signature des comptes.

Chaque membre du collège peut (en accord avec le collège) être référent d'activité(s) et en est responsable.

Réunion du collège

Le collège se réunit chaque mois, selon la majorité des possibilités d'entre nous. Pour cette année, les réunions sont programmées le dernier vendredi de chaque mois entre 13H et 15H au Café-Bar.

Les réunions du collège sont réservées aux membres du collège et aux membres invités validés en assemblée générale. Toutefois, un temps d'accueil peut être réservé à des personnes extérieures au collège par décision commune de ses membres. Elles peuvent être invitées à y participer ponctuellement ou jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Un ordre du jour collectif et participatif précédant chaque réunion est établi, nous permettant d'énumérer ensemble les points à aborder et nos souhaits respectifs. Il est validé, ou à défaut établi, en début de réunion. Une personne peut être chargée d'animer la réunion. Chaque membre du collège peut se faire représenter par un autre membre du collège, pouvant détenir au maximum deux pouvoirs. Ces pouvoirs doivent être donnés par écrit ou par mail, et ne peuvent se faire valoir que sur les points préalablement énoncés par écrit dans l'ordre du jour.

Membres invités du collège

Tout adhérent souhaitant, dans un premier temps, découvrir l'association dans le but de s'y investir, peut demander à être membre invité du collège (1 an maximum non renouvelable, d'assemblée générale à assemblée générale). Il est élu en assemblée générale ou accepté par le collège en cours d'année. Celui-ci est convié aux réunions hebdomadaires mais n'a pas le droit de vote.

Prise de décision

Toutes les décisions sont prises de préférence au consensus, au consentement ou à défaut, à la majorité des présents et des représentés.

Il est important de trouver un équilibre entre prises de décisions collégiales et initiatives individuelles ; par exemple, un projet initié par un ou des membres du collège doit être soumis à la validation de l'ensemble des membres du collège, avant d'être finalisé (de préférence en réunion collégiale, ou par mail).

Les décisions font l'objet d'un relevé de décision pris par un membre du collège qui est envoyé à tous les membres du collège suite à la réunion. Le collège peut décider de diffuser certaines décisions à l'ensemble des adhérents de l'association.

Représentation association

Tout membre du collège peut représenter l'association après avoir été dûment mandaté pas le collège.

L'association dans son environnement

Le PLAN B

Le PLAN B est le bâtiment issu de la réhabilitation et de l'aménagement de l'ancienne Halle à poissons situé sur la place du marché de La Turballe.

Le Collectif du PLAN B regroupe :

- le Café-Epicerie Bio : SCOP composée de 5 salariées (Mathilde, Claire, Sarah, Claire B et Elisabeth) dont 2 associées (Mathilde et Claire)
- la Librairie-bouquinerie L'arborescente, (Florence et Virginie)
- la brasserie la Turbulente, (Marco)

L'association dans le PLAN B

L'association du PLAN B initialement composée de : Péma Haettel, Fabien Haettel, Valentine Charles, Raphaël Penaud, Isabelle Leloup, Christophe Boisumeau, Claire Yerles et Mathilde Evin, a constitué sous forme de collectif informel, un soutien à la concrétisation du Café-Epicerie Bio. Elle voit officiellement le jour le 11/03/2018 avec : Isabelle Leloup, Raphaël Penaud, Péma Haettel, Christophe Boisumeau, Claire Yerles, et Mathilde Evin, afin d'affirmer son soutien à la pérennité du Café-Epicerie Bio.

En 2020, les 3 entreprises du PLAN B et l'association du PLAN B ont élargi les actions de l'association à l'ensemble des entreprises du collectif.

Nous avons défini ensemble ses possibilités d'implications dans le temps. L'association pourra être :

- **ACTRICE DE SOUTIEN**, participation au développement des activités complémentaires du PLAN B : présence, rôle consultatif et réflexions communes ; constitution d'un réseau de sympathisants (adhérents), participation financière, communication et promotion du Plan B.

- **ACTRICE D'UN ESPACE PARTAGE**, mise en place d'activités et/ou d'évènements au sein du Café-Bar. Participation à la vie du Café-Bar et proposition à son initiative d'activités ou d'évènements (réguliers ou non) :
 - ➤ au sein du Café-Bar (avec présence d'un ou des gérants du Café-Epicerie sur ses horaires d'ouverture : service boissons au bar / avec ou sans présence d'un ou des gérants du Café-Epicerie hors heures d'ouverture, à planifier ensemble, selon les besoins des activités mises en place (calme, effectif réduit, public particulier ou au contraire ouverture grand public))
 - > ouverts sur la rue avec demande d'autorisation en mairie ; (..)

L'association bénéficie d'un compte remisé à 10% à l'épicerie du PLAN B. Elle peut bénéficier d'invendus de l'épicerie, pour transformation et vente auprès de ses adhérents (soirée soupe, petite restauration, etc.). Le prix libre pour la vente des produits transformés est privilégié, dans un objectif d'accessibilité au plus grand nombre.

Partenariat

Dans le cadre d'invitations au sein du Café-Bar et d'événements extérieurs, nos partenaires devront correspondre aux valeurs de l'association.